

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

**3 Rue de la Gilbertière
VEUREY VOROIZE 38113**

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 3A FINITION INTERIEURE

**BUREAU ETUDES STRUCTURES
CTG**

**110 Cours de la Libération
38100 GRENOBLE**

Tél : 04 76 96 42 83

E-Mail : contact@bectg.fr

**ECONOMISTE
SREC**

**36 Avenue du Vercors
38600 FONTAINE**

Tél : 06 86 70 98 40

E-Mail : sarlsrec@gmail.com

BUREAU ETUDES FLUIDES

**L'INGENIERIE Climatique
104 avenue Jean Jaurès
38320 EYBENS**

Tél : 04.76.77.35.27

E-Mail : ing.clim@free.fr

ARCHITECTE

**SOLEA ARCHITECTES
34 rue du faubourg Vinay
38160 SAINT-MARCELLIN**

E-Mail :

Tél : 04 76 26 16 76

06/03/2020

**EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE
COMMUNE DE VEUREY VOROIZE**

Sommaire de FINITION INTERIEURE-PEINTURES

Lot n° 3A FINITION INTERIEURE	3
3.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	3
3.1.1 RELEVÉ DIMENSIONNEL DES OUVRAGES	3
3.1.2 PLANS ET DETAILS D'EXECUTION	3
3.1.3 RECEPTION DES SUPPORTS	3
3.1.5 NATURE DES BOIS	3
3.1.6 TRAITEMENT DES BOIS (pas de traitement)	4
3.1.7 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	4
3.1.8 GESTION DES DECHETS	5
3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.2.1 PLAFOND	5
3.2.3 PEINTURE	6
3.2.4 DIVERS	7
3.2.5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	8

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

Lot n° 3 FINITION INTERIEURE-PEINTURES

3.1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

3.1.1 RELEVÉ DIMENSIONNEL DES OUVRAGES

Avant toute mise en fabrication ou commande, l'entrepreneur devra effectuer un relevé sur place des dimensions des ouvrages auxquels les travaux de son lot sont liés.

Les dimensions précisées dans le présent descriptif sont indicatives et aucune fabrication ou commande ne saurait être effectuée à partir de ces données dimensionnelles.

3.1.2 PLANS ET DETAILS D'EXECUTION

L'entrepreneur établira les plans et détails d'exécution de ses ouvrages et les transmettra en temps voulu, pour approbation, au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

Ils seront ensuite diffusés par l'entrepreneur à tous les corps d'états intéressés par les ouvrages du présent lot.

Lors de la mise au point de ses plans et détails, l'entrepreneur devra tenir compte des plans de principe et des croquis remis par l'Architecte.

3.1.3 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute intervention, l'entrepreneur est tenu de réceptionner les supports.

Tout défaut observé devra être signalé au Maître d'Oeuvre en temps utile, et le seul fait, par l'entrepreneur du présent lot, de poser ses matériaux sur les supports livrés, équivaut à accepter ceux-ci sans réserve.

L'entrepreneur sera seul responsable des désordres qui pourraient intervenir sur ses prestations, résultant d'un manquement à ces obligations.

3.1.5 NATURE DES BOIS

Les bois utilisés pour les ouvrages du présent lot seront de première qualité, dans l'essence demandée.

Ils seront parfaitement secs et sains, purgés d'aubier, ils ne devront présenter aucune trace de gélivure, de roulure ou de pourriture.

De même, ils ne devront comporter aucune épaufrure, fente, noeud vicieux, poche de résine ou tout autre défaut.

Provenance :

Les bois utilisés seront issus d'une forêt gérée durablement et devront donc justifier pour les bois nationaux de la

Lot N°3A - FINITION INTERIEURE-PEINTURES

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

certification FSC ou PEFC. Dans le respect des règles juridiques de mise en concurrence, et à caractéristiques techniques équivalentes, les bois utilisés seront d'essences locales ou régionales labellisées et ceci afin de réduire les G.E.S.

En aucun cas les bois seront d'essences menacés. Sont considérés comme menacés :

Les essences de bois en annexe I,II et III de la CITES

Les essences de bois sur la liste rouge de l'UICN dans la catégorie (CR) en danger critique d'extension, (EN) en danger.

Les essences considérées comme (VU) vulnérables sont déconseillées. Si elles sont inévitables d'utilisation, les essences (VU) devront être obligatoirement issues d'une forêt certifiée FSC.

3.1.6 TRAITEMENT DES BOIS (pas de traitement)

Il sera privilégié des bois d'essence durable ne nécessitant pas de traitement conformément à la norme EN 350 (classe adaptée à l'usage).

Si un traitement est nécessaire, celui-ci devra être naturel Une certification CTB-P+ des produits de traitement est exigé.

Le traitement sera effectué conformément aux prescriptions de la norme EN 351-2. Par ailleurs, le choix d'un bois certifié CTB B+ dans la classe de risque satisfait à toutes ces exigences.

Les formaldéhydes étant classés par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

« cancérogènes avérés pour l'homme » depuis 2004, il sera donné systématiquement une préférence aux panneaux bois constitués de fibres de bois et colle naturelle, lié avec la résine naturelle du bois, dans la limite de leur domaine d'utilisation.

A défaut, il sera utilisé des panneaux de particules ou de contreplaqué présentant les caractéristiques suivantes relatives aux dégagements de formaldéhyde et de COV.

Les panneaux de fibres doivent être de préférence des panneaux HDF ou dur ne contenant pas de colle : ils devront appartenir à la classe A de la norme EN 62261 (norme d'essai NF EN 120), ou de niveau E1 (émission de formaldéhydes inférieure ou égale à 9mg/100g).

Les panneaux de contreplaqués doivent appartenir à la classe A de la NF EN 1084 (norme d'essai EN 717-2) (émission de formaldéhydes inférieure ou égale à 3,5mg/m2.h).

Les panneaux de particules doivent appartenir à la classe 1 de la norme NF EN 312-1 (norme d'essai NF EN 120) (émission de formaldéhydes inférieure ou égale à 8mg/100g)

Les colles à bois utilisées doivent être de préférence des colles d'acétate polyvinyliques solubles dans l'eau (colle PVAC). A défaut, seront utilisés des produits en phase aqueuse contenant moins de 5% de solvants organiques.

L'entrepreneur devra fournir les fiches du SIMDUT du fabricant de panneau pour vérifier que le produit ne contient pas d'ingrédients dangereux ou toxiques.

Toutes les faces visibles seront soigneusement rabotées et poncées.

Une couche d'impression sera obligatoirement appliquée par le peintre, en atelier ou sur le chantier, avant la pose des bois concernés

Tous les bois auront subi un traitement contre les termites.

3.1.7 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

A la réception des travaux chaque entreprise devra remettre au maître d'ouvrage le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), en 2 exemplaires, (schémas électriques, notices techniques du matériel, PV de résistance et réaction au feu des matériaux etc...) sur support papier et CD ROM format PDF et DWG.

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

Comprenant :

les marques, types et fiches techniques des produits mis en oeuvre en précisant les localisations tous

les PV, avis techniques, documents justificatifs.... des matériaux mis en oeuvre

les plans propres au lots (plans d'ateliers, de pose ou de détails...) mis à jours en fonction des réalisations de chantier

les plans de recollements propres au lot

les notices d'utilisations et les carnets d'entretien du matériel d'utilisation courante

Ceux ci sont à soumettre à l'acceptation du maître d'œuvre

3.1.8 GESTION DES DECHETS

Voir PGCSPS et acte d'engagement valant CCAP

Toutefois, les entreprises auront l'obligation de traiter leurs déchets

3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.2.1 PLAFOND

3.2.1.1 Provision pour remplacement de dalle

Le titulaire du présent devra la dépose des dalles 60 x 60 abîmées existantes avec évacuation vers un centre de tri des déchets, la révision de l'ossature, ainsi que la fourniture et la pose de dalle 60 x 60 neuves de même type que les dalles existantes.

Y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Lot N°3A - FINITION INTERIEURE-PEINTURES

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

3.2.3 PEINTURE

3.2.3.1 Peinture sur murs existants

Prestation comprenant :

Fourniture et pose de plaques de plâtre type BA13 ou équivalent, collées contre murs existants.

Y compris :

Toutes sujétions d'exécution, telles que : équerrage et plombage des plaques, coupes, fixation de l'ensemble

Traitement des joints entre panneaux et calfeutrement au pourtour: ils seront réalisés à l'aide de bandes d'armature et d'enduit préconisés par le fabricant.

Raccordement soigné avec l'existant.

Toutes sujétions de mise en oeuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage

Application d'une peinture à base de résine acrylique à dispersion aqueuse :

égrenage et époussetage du support.

ratissage à 2 passes croisées au moyen d'un enduit

impression

masticage et ponçage soigné

Lot N°3A - FINITION INTERIEURE-PEINTURES

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

application de 2 couches de peinture à base de résine acrylique à dispersion aqueuse

Finition: A (soignée)

Teinte et finition au choix du maître d'ouvrage

3.2.3.2 Peinture sur canalisations et tuyauteries apparentes

Application d'une peinture glycérophtalique satinée, dotée d'une composition spécifique lui permettant de résister sans altération aux températures élevées, comprenant :

brossage et dégraissage.

1 couche de peinture antirouille ou 1 couche d'apprêt, selon le type de support.

application de 2 couches de peinture glycérophtalique satinée.

Finition: A (soignée)

LOCALISATION :

la totalité des canalisations et tuyauteries apparentes, métalliques ou P.V.C.

3.2.4 DIVERS

3.2.4.1 Grilles entrée d'air

grille pare pluie métal laqué en linteau de porte

3.2.4.2 Patères

patères sur lame 3 plis + vernis

3.2.4.3 Garde-corps intérieur

Garde-corps à barreaudage droit, en pin traité, comprenant :

- éléments espacés en BM 35/60 raboté cl3 mélèze
- rond métal Ø 10mm fixé sur mur

Mise en œuvre compris toutes sujétions de fixation

Hauteur et conception suivant plan PRO16 DT 04.

3.2.4.4 Habillage embrasure et linteau

Habillage embrasure et linteau en médium y compris toutes sujétions de découpe, fixation invisible pour une parfaite finition de l'ouvrage.

LOCALISATION :

des baie 02 et 05

3.2.4.5 Panneau médium

Fourniture et pose de panneau médium collé, y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

LOCALISATION :

traitement au droit des baie 01, 03 et 04 suite à bouchement ou réduction des ouvertures

EXTENSION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - VEUREY VOROIZE COMMUNE DE VEUREY VOROIZE

3.2.4.6 Imposte

Après dépose de la menuiserie existante et évacuation vers un centre de tri des déchets réalisation d'une imposte en médium sur ossature

Y compris raccord d'enduit sur maçonnerie

Y compris reprise ciblée doublage existant (habillage stratifié)

Y compris habillage tableau en médium peint

Y compris toutes sujétions de mise en oeuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage

LOCALISATION :

baie 02 ouverture passant de 1.30 x 2.10 à 1.30 x 1.60 suivant plan architecte 3.2.4.7

Couvre joint bois divers

Fourniture et pose de couvre-joints bois divers à peindre de 30mm à 40mm de largeur environ, compris toutes sujétions de fixations invisibles. L'ensemble sera destiné à être peint par le présent lot.

LOCALISATION :

A répartir suivant demande de l'architecte dans la salle créé jonction avec l'existant.

3.2.5 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Dès l'achèvement des travaux, l'entrepreneur du présent lot fera procéder avant la réception des travaux, à ses frais, au nettoyage général du bâtiment et des ses abords immédiats.

Pour accomplir cette tâche, il pourra faire appel à une entreprise spécialisée de son choix, qu'il rémunérera lui-même.

nettoyage soigné des revêtements de sol, des revêtements muraux, des équipements de cuisine et mobilier, des appareils sanitaires et électriques, des corps de chauffe, de la quincaillerie, des vitrages aux deux faces, etc..

décapage des pènes et des gâches afin d'assurer le bon fonctionnement des serrures.

Aux abords immédiats du bâtiment nettoyage et enlèvement de tous les détritux et déchets souillant le sol.